



FORMATION

BRUXELLES >

AVR.
20

LOUVAIN-
LA-NEUVE >

MAI
30

- > Fondations privées belges et assurances-vie comme outils d'organisation patrimoniale

Je m'inscris

PRÉSENTATION

La première partie de cette formation sera dédiée à la **fondation privée belge**. Les spécificités de cette structure ainsi que les arcanes de son fonctionnement seront exposés (« apport-donation », affectation des biens, incompatibilités entre fondateurs, administrateurs et bénéficiaires, etc.). Nous décrirons ensuite les manières d'utiliser une **fondation dans une planification successorale**. Chacun des schémas sera apprécié au regard de la disposition anti-abus. Nous nous interrogerons sur l'opportunité de loger un immeuble belge ou étranger dans une fondation privée. Nous examinerons ensuite les **nouvelles possibilités offertes par la fondation sur le plan civil successoral** suite à l'entrée en vigueur du Règlement européen en matière de successions.

La **seconde partie** sera consacrée à l'**assurance-vie**. Les différents types de police seront détaillés (branche 21, branche 23, branche 26 et branche 44). Nous illustrerons différentes manières d'utiliser une **assurance-vie dans le cadre d'une organisation patrimoniale**. Nous analyserons le **traitement fiscal des rachats** pratiqués sur ces polices ainsi que celui de la cession des droits sur la police (la cession post-mortem). Une attention particulière sera accordée aux positions de VLABEL en matière d'assurances, aux **récentes modifications législatives** ainsi qu'aux décisions anticipées rendues. Nous évoquerons le sort d'une assurance-vie dans un **contexte fiscal franco-belge**.

AU PROGRAMME

- Utilité d'une fondation belge et/ou d'une assurance-vie dans une optique de planification successorale ? Focus sur le *ruling*
- Le recours à une fondation est-il possible pour tout type de patrimoine (seuil minimum ? Mobilier/immobilier ? Belge/étranger ?)
- Possibilité de ressortir des biens d'une fondation ? Fiscalité de la sortie ?
- Démembrement de propriété et fondation privée : une alliance efficace ?
- Co-souscription d'une assurance-vie : état des lieux ? Vers une taxation lors de la perception effective ?
- Assurance-vie : droits de succession sur le dénouement d'une assurance-groupe ou de fonds de pension

FORMATEURS

Manoël DEKEYSER, Avocat, Spécialiste en droit patrimonial
Grégory HOMANS, Avocat, Spécialiste en droit patrimonial

INFORMATIONS PRATIQUES

Dates et lieux*

Jeudi 20 avril 2017 à Bruxelles, de 17h à 19h (Accueil café à partir de 16h30)

Cercle de Lorraine

Rue aux Laines 23

B-1000 Bruxelles

ou

Mardi 30 mai 2017 à Louvain-la-Neuve, de 17h à 19h (Accueil café à partir de 16h30)

Axis Center Parc

Rue du Fond Cattelain 2

B-1435 Louvain-la-Neuve (Mont-Saint-Guibert)

* Les contenus délivrés seront identiques.

Publics visés

Avocats, magistrats, notaires, juristes d'entreprise, comptables, experts-comptables et fiscalistes, courtiers d'assurances, family officers, banquiers privés.

Formation permanente

Une demande d'agrément a été formulée auprès d'AVOCATS.BE, de la Chambre nationale des notaires, de l'IEC et de l'IPCF.

Renseignements complémentaires

Larcier Formation

formation@larciergroup.com

Numéro gratuit : 0800 39 067

Je m'inscris

[Découvrez toutes nos formations sur notre site](#)